

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle et festive de St Julien le Petit, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 mars 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	22	6	6	0	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, GORGE Christine, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GAGNAIRE Gilles, , LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à MARQUES Evelyne - BESNIER Michelle à LENOBLE Monique - BOUR Coline à SIMON Philippe - LOURADOUD Patricia à PLAZANET Mélanie - MALET Patrick à MUZETTE Thierry - SUDRON Frédéric à CHABANAT Christine

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COLIN Juliana, COUPET Georges, GASCHET Gérald, GORA Richard, LEVET Elise, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

INSTITUTION

Délibération n° C15-2025 : désignation d'un représentant à l'association d'aide à la personne Monts et Barrages

Monsieur le Président rappelle que par délibération N°116-2023 en date du 7 décembre 2023 la Communauté de communes des Portes de Vassivière a désigné Thierry MUZETTE pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages, en qualité de représentant de l'EPCI.

Monsieur le Président précise que l'association a pour objet de « développer et gérer tout type de services d'accompagnement au maintien à domicile, pour toute personne du territoire Monts et Barrages, quels que soient son lieu d'habitation, son âge, sa fragilité, sa situation de précarité et/ou de dépendance. L'association propose une aide de proximité avec ses services prestataire, mandataire, de portage de repas ; elle pourra développer ou associer d'autres services pour répondre aux besoins de la population » (extrait de l'article 2 des statuts).

Les statuts de l'association prévoient l'intégration d'un second représentant de la Communauté de communes au Conseil de l'Administration de l'AAPMB en 2025.

Hubert DUMONT SAINT PRIEST propose sa candidature.

Vu les statuts de l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages,

Il s'agit pour le Conseil de :

- Désigner Hubert DUMONT SAINT PRIEST en qualité de représentant de la Communauté des Communes à l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages.
- Autoriser Monsieur le Président à prendre ou signer tous les actes nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix pour décident :

- De désigner Hubert DUMONT SAINT PRIEST en qualité de représentant de la Communauté de Communes à l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre ou signer tous les actes nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 28 mars 2025

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

08 AVR. 2025

08 AVR. 2025

